

COMMUNE DE BOISSET

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 04 AVRIL 2022 – 20 HEURES 30

Le Conseil Municipal de Boisset s'est réuni le 4 Avril 2022 à 20 heures 30 minutes sous la présidence de Dominique BEAUDREY – Maire

Présents : Dominique BEAUDREY, Pierre ROUQUIER, Jean-Pierre LAVERGNE, Valérie LEFEVRE, Aurélie ARSENIJEVIC, Betty BEX, Fabien CHARMES, Georges LACALMONTIE, Jean-Michel LACALMONTIE, Magali MANIOL, Frédéric PEYRISSAC, Hervé TEIL, Romain VOLPILHAC

Excusé :

Absent :

Pierre ROUQUIER a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Vote des comptes administratifs 2021 (commune, eau, lotissements)
- Vote des comptes de gestion 2021 (commune, eau, lotissements)
- Affectation des résultats
- Vote des budgets primitifs 2022 (commune, eau, lotissements)
- Subventions aux associations
- Préparation des élections
- Questions diverses

Le compte-rendu de la séance précédente est validé à l'unanimité

Sur proposition de Madame le Maire, les points suivants sont rajoutés à l'ordre du jour :

- Création d'un emploi de non titulaire (piscine)

Vote du compte administratif 2021 -BUDGET GENERAL- (DE 2022_020)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pierre ROUQUIER

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Dominique BEAUDREY après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		348.07		166 326.76		166 674.83
Opérations exercice	507 509.20	180 304.21	536 047.86	701 041.60	1 043 557.06	881 345.81
Total	507 509.20	180 652.28	536 047.86	867 368.36	1 043 557.06	1 048 020.64

Résultat de clôture	326 856.92			331 320.50		4 463.58
Restes à réaliser	31 000.00	93 000.00			31 000.00	93 000.00
Total cumulé	357 856.92	93 000.00		331 320.50	31 000.00	97 463.58
Résultat définitif	264 856.92			331 320.50		66 463.58

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement - BUDGET GENERAL- (DE_2022_021)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Dominique BEAUDREY

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 331 320.50

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	166 326.76
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	241 538.66
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	164 993.74
Résultat cumulé au 31/12/2021	331 320.50
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	331 320.50
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	264 856.92
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	66 463.58
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote du compte de gestion 2021- BUDGET GENERAL- (DE_2022_022)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Dominique BEAUDREY

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Budgets primitifs 2022 - BUDGET GENERAL - AEP - LOTISSEMENTS - (DE_2022_023)

Suite à la présentation des projets des budgets primitifs (commune + lotissements + AEP) par Madame le Maire, celle-ci demande à l'assemblée de se prononcer sur ceux-ci.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal approuve les budgets primitifs arrêtés comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau des opérations pour la section d'investissement

COMMUNE	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	736 463.58 €	736 463.58 €
Section d'investissement	834 200.50 €	834 200.50 €
TOTAL	1 570 664.08 €	1 570 664.08 €

LOTISSEMENT LES NOYERS	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	174 655.85 €	174 655.85 €
Section d'investissement	266 524.36 €	266 524.36 €
TOTAL	441 180.21 €	441 180.21 €

LOTISSEMENT LES MELEZES	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	61 779.37 €	61 779.37 €
Section d'investissement	104 038.50 €	104 038.50 €
TOTAL	165 817.87 €	165 817.87 €

A.E.P.	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	127 978.98 €	127 978.98 €
Section d'investissement	379 166.89 €	379 166.89 €
TOTAL	507 145.87 €	507 145.87 €

Vote du compte administratif 2021- LOT LES MELEZES - (DE_2022_024)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pierre ROQUIER

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Dominique BEAUDREY après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	53 769.37				53 769.37	
Opérations exercice						
Total	53 769.37				53 769.37	
Résultat de clôture	53 769.37				53 769.37	
Restes à réaliser						
Total cumulé	53 769.37				53 769.37	
Résultat définitif	53 769.37				53 769.37	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote du compte de gestion 2021 - LOT LES MELEZES - (DE 2022 025)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Dominique BEAUDREY

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote du compte administratif 2021 - LOT LES NOYERS - (DE 2022 026)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pierre ROUQUIER

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Dominique BEAUDREY après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	111 878.51				111 878.51	
Opérations exercice						
Total	111 878.51				111 878.51	
Résultat de clôture	111 878.51				111 878.51	
Restes à réaliser						
Total cumulé	111 878.51				111 878.51	
Résultat définitif	111 878.51				111 878.51	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote du compte de gestion 2021 - LOT LES NOYERS (DE_2022_027)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Dominique BEAUDREY

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote du compte administratif 2021 -AEP- (DE_2022_028)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pierre ROUQUIER

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Dominique BEAUDREY après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	102 221.28		1 724.31		103 945.59	
Opérations exercice	193 709.73	284 833.13	106 301.05	142 281.34	300 010.78	427 114.47
Total	295 931.01	284 833.13	108 025.36	142 281.34	403 956.37	427 114.47
Résultat de clôture	11 097.88			34 255.98		23 158.10
Restes à réaliser	10 000.00	270 000.00			10 000.00	270 000.00
Total cumulé	21 097.88	270 000.00		34 255.98	10 000.00	293 158.10
Résultat définitif		248 902.12		34 255.98		283 158.10

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement -AEP- (DE_2022_029)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Dominique BEAUDREY

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 34 255.98

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-1 724.31
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	717.11
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	35 980.29
Résultat cumulé au 31/12/2021	34 255.98
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	34 255.98
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	

Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)	34 255.98
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote du compte de gestion 2021 -AEP- (DE 2022 030)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Dominique BEAUDREY

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Création d'un emploi de non titulaire (saisonnier) (DE 2022 031)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer les objectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'il est impératif de faire assurer les fonctions de régisseur de recettes responsable de la piscine, Madame le Maire propose la création d'un emploi d'agent saisonnier pour un besoin occasionnel, à raison de 33 heures par semaine, pour assurer les entrées de la piscine municipale ainsi que l'entretien des locaux du 04 juillet 2022 au 28 août 2022 inclus.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte la création d'un emploi de non titulaire du 04 juillet 2022 au 28 août 2022 inclus ;
- Décide que deux agents seront recrutés : l'un du 4 au 31 juillet 2022 (Maxime Bonheure) et l'autre du 1er au 28 août 2022 (Auberi Chambonnet);

- Autorise Madame le Maire à signer les contrats à durée déterminée pour les périodes susvisées ;
- Dit que les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges seront inscrits au budget de la commune.

Questions diverses

- Tour de garde des élections présidentielles
- Subventions aux associations : le montant attribué à chaque association sera décidé ultérieurement après un examen de la commission « vie associative »
- Eclairage public dans le Bourg : le Conseil Municipal décide, dans un souci d'économie d'énergie, d'éteindre l'éclairage public de minuit à 6 heures du matin dans le Bourg à l'exception des mois de juillet et août. Sur le secteur du camping et du terrain de pétanque, des renseignements seront pris auprès du Syndicat Electrique du Cantal.
- Monsieur Lacaze, ancien propriétaire à La Croix del Suc, fait un don de 2 500 euros à la commune de Boisset afin de créer un verger communal à côté du camping, près de l'aire de jeux. Les enfants de la commune et les résidents du Foyer de vie planteront les arbres et arbustes.